

## SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le huit janvier deux mille seize.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Étaient présents 11** MM. Claude MARTIAL - Anne BERNARD - Lucette GALIDIE - Alain GERVAIS - Alain PITON - Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN - Olivier MENERET - Maria PEREIRA - Bruno LEROUX - Raphaël MAISTRE - Didier GUIGNARD

**Absents excusés** : MM Dominique LABORDE qui a donné pouvoir à Claude MARTIAL, Karen PELLETAN qui a donné pouvoir à Mme Anne BERNARD, Valérie BROSSARD et Lysliane HUTHER

**Secrétaire de séance** : Mr Alain PITON a été élu à l'unanimité.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## **II. POINT SUR LES TRAVAUX**

### **1) Bâtiments**

#### **a) Eglise**

La réfection de la toiture a commencé en ce début d'année. Il reste 8 jours de travaux pour le côté sud et 15 jours côté nord. La charpente est en bonne état mais quelques chevrons devront être changés. Le coffret de commande du clocher a été sécurisé.

#### **b) Résidence Polignac**

Des crochets ont été posés pour retenir les portes des garages et les portes endommagées ont été réparées.

#### **c) Salle Karaté**

Des grilles d'aération vont être posées sur les huisseries des fenêtres pour remédier au problème de condensation d'eau.

### **2) Voirie**

#### **a) Travaux suite inondations**

Il devient urgent de prévoir, compte tenu des inondations récentes, de travailler sur plusieurs points :

- Route de la Coudre : un avaloir près de la maison n°21
- Route de chez Daufour : pose de buses
- 2 retenues d'eau dans les champs (Le propriétaire a donné son accord).
- Pose de buses en bas du stade, près des containers
- Pose de buses au chemin de Hortion le Haut
- Rue du Château derrière l'école au niveau de l'accès à la Route de Clion
- Empierrement d'un chemin rural qui descend à la maison de Mr GEMARD Didier, Chez Drouet

#### **b) Géolocalisation et Géo référencement des réseaux souterrains « Route de Clion, Rue du Château »**

Avant d'effectuer des travaux sur les voies communales Mr DUBOIS du Syndicat de la Voirie nous conseille de vérifier et repérer tous les réseaux existants en sous-sols.

Cette mission peut être confiée au Syndicat qui a contracté un marché avec l'entreprise EIFFAGE pour l'assister dans cette opération obligatoire pour les communes.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention, dont lecture est faite, avec le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour une mission de Géolocalisation et Géo référencement des réseaux souterrains « Route de Clion, Rue du Château »

### **3) Ecole**

Lors des dernières fortes pluies, des fuites d'eau sont apparues dans les WC au niveau de la jonction de la partie agrandie. Un artisan doit venir voir le problème.

Afin de sécuriser les entrées de l'école, Mr le Maire propose :

- d'équiper le portillon de la cour d'une fermeture électrique avec mise en place de 2 visionneuses dans une classe au Rez-de-Chaussée et à la garderie. Le Conseil donne son accord pour solliciter des devis
- De remplacer les barrières mises le long du grillage côté Route de Clion par un dispositif permanent. Ce dernier projet a été présenté au Syndicat de la Voirie qui nous suggère de réaliser une étude complète des travaux à réaliser autour du groupe scolaire Jules FERRY.

Pour ce faire, il propose la signature d'une convention dont lecture est faite.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier au Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement pour la mise en sécurité et accessibilité de l'accès aux écoles
- et autorise Mr le Maire à signer la convention qui en découle et qui précise que les travaux projetés concernent :
  - L'aménagement de l'ensemble de l'espace public inscrit dans l'emprise du projet, notamment par l'organisation de la circulation des véhicules (légers et cars de ramassage scolaire) et la sécurisation des lieux ;
  - L'aménagement des espaces communs et paysagers avec prise en compte de la sécurité, de l'accessibilité à l'école ;
  - La création de cheminements piétons ;
  - La gestion des eaux pluviales

## **III. P.L.U.**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune, du lundi 18 janvier au vendredi 19 février 2016. Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie une demie journée par semaine.

## **IV. DROIT DE PREEMPTION**

Il est envisagé de prendre une délibération pour la préemption des terrains situés en zone U, AU et AH après approbation définitive du PLU.

## **V. ACQUISITION DE TERRAIN**

### **1) Route de Clion à l'angle de la rue du Château**

Il est envisagé d'acquérir un terrain de 35 m<sup>2</sup> situé au carrefour des VC 4 Route de Clion et VC 47 Rue du Château. Le Conseil Municipal, après délibération et considérant que ce terrain correspond à un pan coupé qui dégage la visibilité dans le carrefour, accepte à l'unanimité cet.

## VI. CREDITS BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire informe les conseillers que préalablement au vote du budget primitif 2016, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente.

A savoir pour cette année :

- ⑩ chapitre 20 : 4 100 euros
- ⑩ chapitre 21 : 161 141 euros
- ⑩ chapitre 23 : 87 176 euros

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater avant le vote du budget primitif 2016 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, hors restes à réaliser.

## VII. LOCATIONS

Les locaux loués par l'AFAD 5, Av de la Libération sont libérés. Nous devons refaire des peintures pour pouvoir les relouer. Les, ouvriers communaux, se chargeront de ces travaux.

Mr le Maire propose de louer cet immeuble en maison d'habitation principale au prix mensuel de 300 € plus 50 € pour les frais de chauffage. Le Conseil Municipal donne son accord

## VIII. INVENTAIRE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

La Haute Saintonge produit actuellement 24 % de l'énergie qu'elle consomme. D'ici 15 ans l'objectif est de produire plus de la moitié de l'énergie que nous consommons. Afin de connaître les actions prioritaires à mener sur le territoire de la Haute Saintonge pour réduire les gaz à effets de serre, un conseiller en environnement établira dans chaque commune un état des lieux de la situation actuelle des bâtiments publics. A ce sujet une réunion d'information aura lieu à la CDCHS le mardi 19 janvier 2016 et Mr BELOT nous demande de désigner un référent TEPOS. Mr Bruno LEROUX, représentera la commune pour le programme « Territoire à énergie positive ». Notre collectivité avec la création d'un réseau de chaleur et l'isolation des immeubles de la commune a déjà bien engagé cette opération. Mais elle souhaite la poursuivre et envisage d'investir dans des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux et de charger le C.R.E.R. d'une étude pour la faisabilité de cet investissement.

## IX. REPAS DE L'AGE D'OR

Il aura lieu le dimanche 6 mars 2016. Mme GRANCHÈRE est chargée de la conception du repas au prix de 24,50 €.

## X. COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### 1) *Syndicat mixte de la Seugne en Haute Saintonge*

De nouvelles élections ont donc eu lieu le mardi 1er décembre 2015.

Président : **MAINDRON Bernard**

Vice-Présidents : 1° RAVET Pierre-Jean  
2° JULLION Eric  
3° BOUTTON Francis  
4° PLAIZE Camille

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Génération Mouvement section informatique**

Avec 21 participants, le club manque de place pour se réunir dans la salle du conseil. Il lui est proposé de se retrouver dans la tisanerie mais pour cela nous devons l'équiper d'un accès internet. Mme Anne BERNARD est chargée de ce projet.

### **2) Population St Germain de Lusignan**

Les statistiques publiées de l'INSEE le 1er janvier 2016 font ressortir que la commune compte 1399 habitants.

### **3) Remerciements**

Nous avons reçu des remerciements pour les subventions accordées :

- des restos du cœur qui envisagent l'achat d'un camion itinérant et sollicitent une nouvelle aide financière
- de la FNACA

### **4) Ecole**

Courriers de l'académie de Poitiers nous informant sur les effectifs prévus à la rentrée 2016 et nous précisant qu'à St Germain de Lusignan, une classe serait en danger de fermeture si l'on reste sur les estimations transmises à ce jour.

### **5) Tracteur**

Il devrait être livré la semaine prochaine.

### **6) Animations**

Mme Anne BERNARD nous informe que :

- le Comité des Fêtes organise « Les puces des couturières » le 24 janvier.
- La galette des rois a été partagée entre les membres du Club de l'Amitié, du Comité des Fêtes et les enfants de la garderie le 6 janvier dernier. Ce moment a été très apprécié par tous.

Elle rappelle également qu'une marche plaisir a lieu tous les samedis après-midi. Rendez-vous à 13h45 à la Salle Polyvalente.

Fin à Minuit.